

Conseillers en exercice : 23

Présents : 12

Votants : 18

OBJET : Acquisition d'un
VTT pour le Service
Technique

Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la Mairie et
que la convocation du Conseil
Municipal avait été faite.

DELIBERATION N°2025-092**PROCES-VERBAL**

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

Présents : MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, VIGNE Christophe, CLEMENT Pierre, BELLENGER Jacques, SEVENIER-ALIVON Annick, LEFRILEUX Yves, VALCKE Sylviane, MEHL Didier, HEMMACHE Martine,

Excusés : MM, EYRAUD Anne-Marie, CROS Isabelle, MORGE Florian, TAULEMESSE Karine, ALONSO Sébastien, AULNER Roselyne, COSSE Marie-Jeanne, LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie, BILANCETTI Yann, FANTINI Sébastien

Procurations : MM EYRAUD Anne-Marie à DUBOIS Sylvie, MORGE Florian à BELLENGER Jacques, TAULEMESSE Karine à VIGNE Christophe, ALONSO Sébastien à FARGIER Marie, AULNER Roselyne à ROTGER Patrick, COSSE Marie-Jeanne à MEHL Didier,

Absents non excusés : MM. DUSSOL Roxane,

*L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, **Christophe VIGNE** a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.*

Madame la Maire expose aux membres du Conseil que, Le Directeur des Services Techniques souhaite équiper son service d'un vélo de type VTT permettant d'effectuer des déplacements sur le territoire de la commune sans utiliser le véhicule de service.

Il pourra servir au personnel du service techniques mais aussi à l'ASVP et ponctuellement aux autres services pour de petits déplacements (rendez-vous sur site, visites de chantiers, réunions, ...)

Cela libérera plus facilement la Swift pour les déplacements vers l'extérieur de la commune. Et permettra de répondre plus largement aux nombreuses sollicitations des autres services pour formation RDV divers.

Le Directeur des Services Techniques propose donc que la commune puisse faire l'acquisition d'un VTT pour un prix de 430 € TTC auprès de son propriétaire qui nous a transmis une proposition de vente à ce prix.

Ce VTT étant de la marque Scott Scale 910 de l'année 2018, le propriétaire actuel est Monsieur LACQUEMENT Arthur.

Le VTT est en très bon état et révisé, accompagné d'une facture de contrôle et de révision datant du mois de juillet 2025.

Après en avoir délibéré et au vu des différentes pièces fournies (promesse de vente, factures d'entretien), le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve l'acquisition d'un VTT d'occasion type Scott Scale 910 de l'année 2018 pour un prix de 430 € à Monsieur LACQUEMENT Arthur domicilié 70 rue Edouard Vaillant 69100 Villeurbanne,
- Autorise Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 12 décembre 2025

Sylvie DUBOIS
Maire de Villeneuve de Berg

